

SMARNU - SNARF – SNPHAR

Intersyndicale des anesthésistes-réanimateurs de France

Paris, le 9 avril 2009

Communiqué

Face aux menaces qui pèsent sur leur discipline, les responsables de l'Intersyndicale représentant l'ensemble des anesthésistes-réanimateurs du public et du privé se sont réunis le 8 avril 2009 et ont décidé de diffuser ce communiqué.

L'intersyndicale des anesthésistes-réanimateurs de France s'oppose au principe énoncé dans la loi Hôpital Patients Santé Territoires selon lequel la gouvernance des établissements publics et privés sera exclusivement dévolue à un pouvoir administratif sans contre-pouvoir médical réel : dans les structures privées comme publiques, les directeurs des établissements de santé pourront contracter directement avec les directeurs des ARS sur des projets médicaux sans consultation ni accord des CME. Une telle procédure pourra ainsi rendre caducs les contrats des médecins dans les établissements privés et remettre totalement en cause le statut des praticiens hospitaliers.

L'intersyndicale des anesthésistes-réanimateurs de France rappelle son attachement à l'accessibilité aux soins de qualité dans la sécurité pour l'ensemble de la population. Ce principe républicain d'égalité est de fait remis en cause par ces dispositions de la loi Hôpital Patients Santé Territoires, le diktat de la gouvernance administrative n'étant pas compatible avec l'indépendance professionnelle des anesthésistes-réanimateurs.

L'intersyndicale constate que les anesthésistes-réanimateurs ont été écartés des Etats généraux sur l'organisation des soins, à l'origine de cette loi.

L'intersyndicale dénonce également les attaques sur les revenus des anesthésistes-réanimateurs tant du public que du privé (rapport IGAS) pour une spécialité qui est reconnue comme étant une des plus pénibles, une des plus stressantes et dont le temps médical est le plus important. Toutes les études démographiques prouvent en effet que cette pénibilité, souvent incompatible avec une vie personnelle normale, a entraîné, à l'inverse des autres spécialités médicales et chirurgicales, une déféminisation de l'anesthésie-réanimation.

L'anesthésie-réanimation est la discipline qui a divisé par dix son taux de mortalité et de morbidité en vingt ans. Elle a est aussi à la pointe en matière de prévention et gestion du risque. Les anesthésistes-réanimateurs en sont fiers, ils ne sauraient accepter de devenir les boucs-émissaires de la loi HPST. L'Intersyndicale est donc plus que jamais mobilisée et saura s'unir pour des actions communes si les dispositions citées ne sont pas revues et corrigées.

Contacts presse :

SNARF : Dr Michel LÉVY , Président tel 06 20 04 62 50
Dr Olivier de COCK, Secrétaire général tel 06 80 38 76 05

SNPHAR : Dr Michel DRU, Président Tel 06 73 98 08 52
Dr Nicole SMOLSKI, Secrétaire générale Tel 06 88 07 33 14

SMARNU Dr James BRODEUR, Président Tel 06 88 60 87 09
Dr Danièle GOUMARD, Secrétaire Générale, Tel 06 81 58 58 06